

LEGENDE

A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier

A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables

Servitudes attachées à la protection des eaux potables : délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des sources

EL7 : Servitudes d'alignement

13A : Servitudes GRT Gaz : transport de gaz haute pression

13B : Servitudes gaz - Canalisations de distribution

14B : Servitudes de distribution d'énergie électrique

15 : Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques

JS1 : Servitudes de protection des installations sportives

PM1 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles

PT2 : Servitudes de protection des centres radiologiques d'émission et de réception contre les obstacles

PT3B : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire

